

INRA mars 2006

A propos de la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique

Note rédigée par Ph. Lacombe à la suite de la réunion du 1^{er} mars entre les responsables du SCEES, les chercheurs INRA Ph. Lacombe, G. Allaire, en vue de la réunion du CNIS-Formation Agricole du 23 mars 2006. Cette note est complétée par des éléments de réflexion proposés par G. Allaire. Elle ne constitue pas un relevé d'accord (ce n'était pas l'objet de la réunion), elle présente les thèmes avancés par les chercheurs INRA présents.



La note proposée par le SCEES invite à réfléchir sur la définition de l'exploitation agricole comme unité statistique ; cette question que nous aborderons dans un premier temps n'est pas entièrement indépendante des informations que l'on souhaite collecter auxquelles nous nous intéresserons dans un second temps, on souhaite ainsi saisir l'occasion offerte par un nouveau recensement pour améliorer notre appareil d'observation de manière à le rendre plus adéquat à la réalité et aux questions que l'on se pose aujourd'hui.

I. Définir l'exploitation en tant qu'unité statistique

La question de la définition statistique de l'exploitation et donc du champ du RGA se pose naturellement à chaque nouvelle opération de recensement mais son intensité s'accroît dans le temps lorsque les seuils retenus dans le passé n'ont plus la même signification aujourd'hui. Justifié lorsque les recensements agricoles avaient pour mission essentielle d'informer sur l'approvisionnement alimentaire du pays, le maintien de seuils très bas de définition de l'exploitation agricole assure une continuité appréciable mais impose un coût supplémentaire pour informer sur des unités qui ne contribuent que très marginalement (et de moins en moins) à la production agricole. Ces très petites unités apparaissent de plus en plus éloignées de l'évolution générale des exploitations avec lesquelles elles n'ont plus grand-chose en commun.

Élever les seuils de définition et éliminer ces très petites unités afin de réduire les coûts d'enquête sans pour autant perdre beaucoup d'information sur le potentiel productif présente cependant des inconvénients.

D'une part, sur un plan socio-politique, abandonner cette population pourra être perçue comme une pratique discriminatoire... D'autre part, sur un plan scientifique, on notera que cet éventuel abandon handicaperait notre compréhension de questions aujourd'hui largement reconnues et partagées concernant l'emploi, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement rural... dans lesquelles ces très petites unités sont précisément impliquées. En outre des mobilités existent entre ces dernières et les autres qu'il est intéressant de connaître pour comprendre les cycles de vie des exploitations et la dynamique d'ensemble.

Devant ces arguments contradictoires, ne pourrait-on pas envisager de distinguer plus nettement deux champs qui seraient passibles de traitements différents et inégalement coûteux : l'un, regroupant les très petites unités selon les seuils actuels, serait rapidement informé (du type "suivi") ; l'autre, consacré aux exploitations "RICA" ("professionnelles"), serait analysé de manière plus approfondie selon des questionnaires détaillés (cf. II ci-dessous). On remarquera d'ailleurs que ces exploitations "professionnelles" sont, elles aussi, définies par des seuils très modestes (qui pourraient être élevés tout en respectant la règle

européenne selon laquelle ces exploitations doivent rassembler 95 % de la MBS). La question se trouve dès lors posée d'un repérage des "vraies" entreprises (un 3^{ème} champ ?), selon quels critères : fiscalité réelle, emploi, chiffre d'affaire ? A nos yeux, l'emploi devrait retenir une attention particulière.

Sur les questions d'une utilisation plus systématique des sources administratives (qui se sont considérablement développées !), on comprend bien le souci de les mobiliser davantage ; on rappellera cependant que ces sources sont exposées à des pratiques opportunistes et changeantes. En outre, si elles devaient être davantage sollicitées pour des raisons de commodités ou de coûts, il conviendrait de confirmer et garantir l'indépendance et la responsabilité des statisticiens et de l'appareil statistique à l'égard des organismes gestionnaires.

Sur ces questions de définition du champ, trois suggestions terminales :

- Si le RGA devait (sous la pression budgétaire...) réduire le champ des unités observées, il conviendrait de se poser la question de l'information sur cette population abandonnée.
- Assurer une compatibilité entre les pratiques françaises et européennes.
- Poursuivre le travail (très riche) de suivi des unités de production dans le temps de manière à permettre des analyses dynamiques et pas seulement de statistique comparative.

II. Informer sur les transformations actuelles des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles vivent aujourd'hui des transformations (techniques, économiques, sociales, juridiques) importantes et finalement assez mal connues à cause de leur nouveauté, de leur originalité, de leur diversité et de la difficulté pour l'appareil statistique de les mesurer. Le RGA 2010 peut être l'occasion d'adapter notre outil d'observation ce qui soulève d'intéressantes questions sur l'exploitation agricole aujourd'hui.

Au cours des "30 glorieuses", les décisions des politiques, les revendications des professionnels, les analyses des chercheurs, les mesures des statisticiens ont convergé pour considérer l'exploitation agricole comme un ensemble délimité par une superficie (ou une équivalence animale), un gestionnaire et sa famille, une production (considérée comme agricole). Cette vision progressivement cadrée, délimitée, stabilisée (et donc exclusive) semble faire place aujourd'hui à une approche plus intégrée (dans les filières agro-alimentaires, les territoires, l'environnement), plus diversifiée (sur le plan des activités, agricoles ou non, mais aussi de leur externalisation ou internalisation), plus souple (les formes d'organisation évoluent au profit de société, d'association, d'ateliers en commun, de répartition de tâches entre exploitants...).

Bref, les relations inter-entreprises se développent, les activités se diversifient, les formules juridiques s'adaptent, les missions s'enrichissent : même si ces propositions restent hésitantes et incertaines parce qu'elles manquent justement de vérification statistique et parce qu'elles donnent bien à controverses, elles nous invitent à adapter notre appareil statistique pour lui permettre d'éclairer ces évolutions. C'est pourquoi on suggère ci-dessous quelques domaines d'observations inexistantes ou insuffisamment considérés dans les RGA jusqu'ici. On assume pleinement l'idée que ces suggestions éloignent d'une vision étroitement agricole au profit d'une vision élargie montrant comment des activités sont associées ou conjointes (plus ou moins durablement ou passagèrement) à une production agricole qui devient une pièce dans

un champ d'activités plus diversifié et changeant¹. La diversité des activités (agricoles ou non), internes ou externes à l'exploitation, des capitaux mobilisés, des prises de participation, des actifs incorporels...devrait venir compléter la description classique des facteurs matériels de production et des produits d'une exploitation isolée de son contexte. On suggère donc d'être attentif aux thématiques suivantes :

Activités extérieures à l'exploitation (confirmation)

Activités de diversification : transformation, commercialisation, aménagement, travaux extérieurs, accueil, entretien...

Activités environnementales

Nature des produits vendus, qualité, mode de commercialisation, contrats

Sur les formes sociétaires : origine et montants des capitaux mobilisés, prise de décision, relations entre sociétés (GAEC ou SCEA et SARL ou SA)

Les actifs incorporels : contrat, quota, DPU, fermage, prise de participation, fonds agricole, clientèle, marque...

Philippe LACOMBE

CC : B. Hubert
B. Schmitt

¹ Les sceptiques pourront consulter la part des revenus non agricoles dans le revenu des ménages agricoles, la part des soutiens publics dans les revenus agricoles ou consulter les règles d'éco-conditionnalité ou consulter la loi d'orientation de 2005 sur le fonds agricole.

Eléments de réflexion sur la définition statistique de l'exploitation agricole

Cette brève note de Gilles Allaire reprend des éléments de discussion présentés lors de la réunion (visioconférence) du 1/03/2006 (SCEES – INRA). Elle est complémentaire à la note rédigée par Philippe Lacombe.

Avant d'aborder la question de la définition de l'exploitation agricole dans le cadre du recensement et des enquêtes agricoles, je ferais quelques remarques sur l'utilisation des statistiques et donc les besoins des utilisateurs. Je soulignerai aussi la rapidité des changements socio-économiques qui affectent les unités de production agricoles.

1. Evolutions dans l'utilisation des statistiques agricoles

On peut distinguer trois dimensions de l'utilisation des statistiques, qui en partie changent dans le temps :

- - mesurer la production et les capacités de production (travail, équipements) ; il y a aujourd'hui d'autres méthodes possibles que le recensement pour suivre l'utilisation du sol ; comme le souligne Philippe Lacombe le questionnaire actuel mesure très mal les actifs incorporels,
- - caractériser les structures et les systèmes de production ; une des principales utilisations est sans doute d'évaluer les modèles techniques mis en œuvre sur les exploitations, d'où l'importance d'une bonne caractérisation des actifs ; une autre utilisation est l'analyse des dynamiques structurelles (à cet égard, les statistiques sont souvent présentées en appui des débats politiques sur ces évolutions, il y a donc une sensibilité des professionnels sur toute modification qui changerait les catégories analytiques existantes...),
- - évaluer les politiques publiques et notamment les politiques rurales européennes, dont l'évaluation est obligatoire, cette utilisation tend à se développer.

En ce qui concerne l'évaluation des politiques, il ne s'agit pas de dénombrer les bénéficiaires des différentes mesures (ce qui peut être fait par des outils de suivi adéquats), la périodicité des enquêtes ne s'y prêtant pas. Il s'agit plutôt de pouvoir mesurer correctement les populations concernées (cibles) et leurs principales caractéristiques (démographie, qualification), afin de pouvoir mesurer l'impact des mesures. Pour cela, une articulation entre les enquêtes du SCEES et les fichiers de la MSA est nécessaire (actuellement, on sait seulement si un membre cotise à l'AMEXA, mais non les statuts des différents actifs). De plus cette articulation est nécessaire pour effectuer des extrapolations sur cette population entre les enquêtes.

A cela il faut ajouter la catégorie récente de terre agricole faisant seulement l'objet de bonnes pratiques environnementales.

2. Evolutions socio-économiques rapides

Je soulignerai 3 dimensions de ces évolutions :

- transformation des statuts des personnes actives ; forte réduction du travail informel, nouveaux statuts définis par la loi (pour les conjoints notamment) ; évolution des carrières (plus de mobilité),
- transformation des statuts du foncier, multiplication des formules familiales pour financer le foncier notamment,
- diversification des statuts des entreprises.

3. Implication pour la définition de l'exploitation agricole ou du type d'unités à inclure dans le champ du recensement

L'exploitation agricole est définie par la nature de l'activité, l'unicité de sa gestion courante et par des seuils de prise en compte.

a) nature de l'activité

Outre le changement lié au DPU, on peut s'interroger sur la pertinence d'inclure dans le champ du recensement les entreprises de travaux agricoles ou de gestion de regroupements d'exploitation (voir ci-après). La commission européenne souhaite pouvoir mieux évaluer la politique rurale, ce qui implique une connaissance plus précise des activités para-agricoles (capacité touristique, activités de transformation), ce qui pose également des questions de seuil.

b) Gestion de l'exploitation

Les évolutions qui ont été signalées impliquent un brouillage de la notion de chef d'exploitation (la personne qui assure la gestion courante). Non seulement en cas de GAEC et co-exploitation cette notion est formelle et ne renvoie pas à un statut précis et on peut s'interroger sur son utilité (il suffit que l'on prenne le plus âgé ou le moins âgé des associés pour transformer la répartition par âge, on sous-estime aussi la féminisation de la catégorie d'exploitant). De plus, elle pose un problème pour la définition de l'unité elle-même.

Deux exemples. Dans ma région il y a des propriétés céréalières de 200-300ha, toutefois nombre d'entre elles sont gérées dans des groupements plus importants, les exploitations de certains agriculteurs étant « données à l'entreprise » à d'autres. Les premières n'apparaissent plus dans les exploitations professionnelles (<0,75 UTA) et je ne suis pas sûr que pour les secondes l'ensemble des terres gérées soit bien appréhendé. Un des agriculteurs du second type, travaillant une seconde exploitation (au total 600ha) m'a dit récemment qu'il allait prendre une 3^{ème} exploitation et créer une société de gestion. Cette dernière risque d'échapper au recensement. Donc plutôt que voir se constituer des unités économiques de 1000 ha (avec en l'occurrence 4 salariés), on aura 3 exploitations qui apparaîtront comme non professionnelles.

Le deuxième exemple. Certains exploitants montent des sociétés distinctes de l'exploitation (et avec des associés différents de ceux de l'exploitation si celle-ci est en GAEC) pour transformer les produits de l'exploitation. Ces petites unités agro-industrielles sont un prolongement direct de l'exploitation, elles relèvent d'une dynamique qui risque d'être difficilement appréhendable.

C) seuils

Il y a bien sûr beaucoup d'avantages à une continuité des définitions à cet égard, mais aussi, comme le souligne la note du SCEES un coût pour une enquête large apportant peu d'information complémentaires. Une solution peut être de différencier les questionnaires selon le type d'exploitation.

Si le seuil minimal actuel est conservé, on pourrait se contenter de lister les plus petites exploitations. Il faudrait sans doute élever le seuil des exploitations professionnelles (en MBS) et supprimer le seuil en UTA.

Mais ce qui apparaît important est une bonne caractérisation des statuts afin de pouvoir distinguer entre les différents modes de gestion des exploitations. A cet égard, une réflexion approfondie doit sans doute être menée pour bien appréhender les différents liens que peut avoir une exploitation.